



Aux Commissions des finances
du Conseil national et du Conseil des
États
Palais du Parlement
3003 Berne

Berne, le 25 octobre 2025

Annonce tardive concernant le budget 2026

Madame la Présidente de la Commission des finances du Conseil national,
Monsieur le Président de la Commission des finances du Conseil des États,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons par la présente une annonce tardive concernant le budget 2026 et vous prions de bien vouloir en tenir compte dans le cadre du débat sur le budget.

1. Contexte

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au budget 2026 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances pour les années 2027 à 2029 (25.041) le 20 août 2025. Les moyens du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) inscrits au budget 2026 pour la contribution au Conseil de l'Europe (crédit budgétaire A231.0343 « Conseil de l'Europe, Strasbourg ») sont insuffisants car lors de l'établissement du budget, les décisions du Comité des Ministres relatives au budget 2025 de l'Organisation n'ont pas été prises en compte par erreur. En soumettant aux commissions des finances la présente annonce tardive concernant le budget, le Conseil fédéral leur demande d'inscrire au budget 2026 les fonds manquants dans le crédit budgétaire A231.0343 « Conseil de l'Europe, Strasbourg »).

2. Vue d'ensemble

En tant que membre du Conseil de l'Europe, la Suisse est tenue de verser une contribution annuelle dont le montant est calculé en fonction de son poids économique et démographique. Le budget biennal du Conseil de l'Europe est proposé par le secrétaire général et approuvé par le Comité des Ministres (dernière approbation : novembre 2023 pour la période 2024-2025). Le budget 2025 sert de base pour l'établissement du budget biennal 2026-2027 (art. 21 du Règlement financier du Conseil de l'Europe).



3. Annonce tardive concernant le budget 2026

Crédit budgétaire

	Kredit	Bezeichnung	VA 2026 Botschaft BR	Nachmeldung	VA 2026 neu
EDA	A231.0343	Europarat, Strassburg	10 158 500	+ 1 161 400	11 319 900

Sur la base des informations communiquées par le Conseil de l'Europe début août, le montant nécessaire pour l'année 2026 s'élève à 11,3 millions, soit une différence de 1,2 million par rapport au montant prévu dans le message sur le budget (10,2 millions). Outre des décisions du Comité des Ministres relatives au budget 2025 de l'Organisation, ce montant tient compte de l'évolution prévisible des clés de répartition, de la proposition du secrétaire général de maintenir les ressources à leur niveau actuel en termes réels grâce à une compensation de l'inflation de 2 % au maximum, ainsi que du taux de change EUR/CHF applicable dans le budget prévisionnel (budget 2025 : 0,95 ; budget 2026 : 0,90). Le montant définitif de la contribution obligatoire dépendra toutefois du résultat des négociations sur le budget biennal que le Comité des Ministres doit adopter en novembre 2025.

4. Répercussions sur le budget 2026

L'annonce tardive entraîne des dépenses budgétaires supplémentaires de l'ordre de 1,2 million. En raison de l'annonce tardive concernant le budget que le Conseil fédéral a approuvée le 12 septembre 2025 concernant le crédit « Activités J+S et formation des cadres » (+ 28 millions), le déficit budgétaire prévu se monte désormais à 874 millions (message relatif au budget 2026 : -845 millions). La marge de manœuvre actuelle dans le budget ordinaire s'élève dorénavant à 79 millions conformément au frein à l'endettement (message relatif au budget 2026 : 108 millions).

5. Publication de l'annonce tardive

La présente lettre ainsi que les autres documents budgétaires seront publiés sur le site internet de l'Administration fédérale des finances (AFF). L'objectif est de rendre les décisions budgétaires plus compréhensibles et plus transparentes.

Nous vous prions d'agrérer l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Karin Keller-Sutter
Présidente de la Confédération

Viktor Rossi
Chancelier de la Confédération